

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE
DE
29160 – CROZON

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six septembre à dix-huit heures,

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de M. Patrick Berthelot, Maire de Crozon.

DATE DE CONVOCATION

18.09.2024

DATE D'AFFICHAGE

03.10.2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En Exercice	29
Présents	22
Votants	29

N° 061/2024

OBJET :

3 – URBANISME / FONCIER

3-2) Cession de terrain – rue du Menhir

Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Préfecture de Quimper au titre du contrôle de légalité le
et qu'elle a été notifiée aux intéressés le

Le Maire

Accusé de réception en préfecture
029-212900427-20240926-061-2024-DE
Date de télétransmission : 01/10/2024
Date de réception préfecture : 01/10/2024

Etaient présents : Tous les conseillers en exercice à l'exception de :

- Maxime Léonard avec procuration à Patrick Berthelot
- Philippe Brun (départ au point 1-2) avec procuration à François-Xavier Deflou
- Brigitte Magadur Prémel-Cabic avec procuration à Fanchon Le Monze
- Yann Cusset avec procuration à Michel Galand
- Thierry Raoul avec procuration à Hervé Le Roux
- Chantal Sévellec avec procuration à Noël Blanchard
- Gaëlle Dorée avec procuration à Gaëlle Vigouroux

Formant la majorité des membres en exercice.

Clélia Gaudin a été élue secrétaire de séance.

Présente : Flavie Robin, Trésorière

Assistaient également à la séance :

Emmanuelle Touchain-Le Gallou, Directrice générale des services - Yoann Lotte, chargé de communication – Marina Ely, Assistante de Direction

M. Raphaël Gay et M. Olivier Cureau ont sollicité la commune pour l'acquisition, chacun en ce qui les concerne, d'une portion de parcelle cadastrée HR n°455 sise rue du Menhir faisant partie du domaine privé de la commune.

Il vous est donc proposé de céder une portion de parcelle cadastrée HR n° 455 au profit de :

- M. Raphaël Gay pour une superficie de 171 m²,
- M. Olivier Cureau pour une superficie de 111 m².

Ces accords ont été obtenus sur la base d'un prix de 30 € HT/m², conformément à l'avis rendu par le service des Domaines en date du 8 Juillet 2024, soit :

- 5 130 € HT pour M. Raphaël Gay,
- 3 330 € HT pour M. Olivier Cureau,

La commune conserve la troisième et dernière portion abritant le transformateur (58 m²).

Il est également précisé que les frais relatifs à cette transaction (frais de géomètre et frais d'acte notamment) seront pris en charge par les futurs acquéreurs.

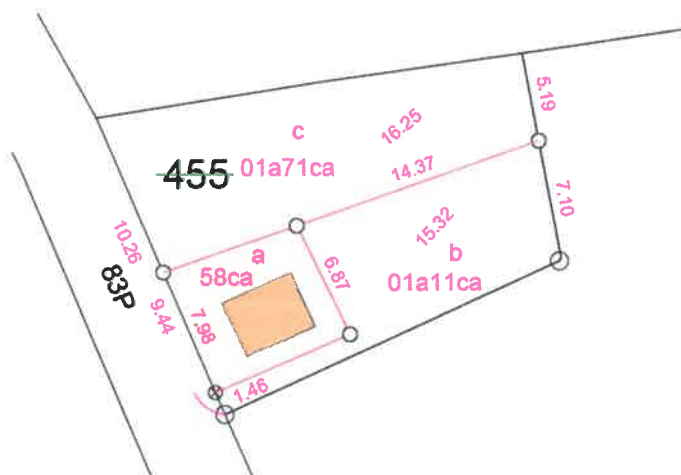
Ce point a été examiné le 27 juin 2024 et le 1^{er} août par la commission urbanisme qui a rendu un avis favorable à la majorité.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 24 voix pour et 5 abstentions (Noël Blanchard (2), Antonella Gironi, Jean-Luc Guénéguès et Françoise Ségalen)

- accepte la cession au bénéfice de M. Raphaël Gay d'une portion de terrain cadastré HR n°455 aux conditions et prix visés ci-dessus ;
- accepte la cession au profit de M. Olivier Cureau d'une portion de terrain cadastré HR n°455 aux conditions et prix visés ci-dessus ;
- dit que les frais inhérents à cette transaction sont à la charge des futurs acquéreurs ;
- autorise M. le Maire à signer tous actes et tous documents et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

.../...



A Crozon, le 27 septembre 2024



Le Maire,

Patrick BERTHELOT

Accusé de réception en préfecture
 029-212900427-20240926-061-2024-DE
 Date de télétransmission : 01/10/2024
 Date de réception préfecture : 01/10/2024